



Erasmus+



ACCREDITATION 2022-2027

Présentation du dispositif



CALENDRIER DES PROJETS ACCRÉDITÉS

Date limite de candidature	Fin février de l'année
Résultats	Été de l'année
Début de projet	1^{er} juin de l'année en cours
Durée du projet	- Durée initiale de 15 mois - Possibilité de prolongement jusqu'à 24 mois au bout de 12 mois

Récapitulatif des activités financières

- MOBILITES de PERSONNELS enseignants et non enseignants (ex: AESH, personnels administratifs et de vie scolaire)
- MOBILITES des apprenants

MOBILITES des PERSONNELS

ACTIVITÉS POUR LES PERSONNELS (tous secteurs)

Durées hors voyage

Périodes d'observation



De 2 à 60 jours

Suivre une formation



De 2 à 30 jours

Enseigner / Former



De 2 à 365 jours

Visite préparatoire



Accueillir un enseignant / éducateur en formation



De 10 à 365 jours

Accueillir un expert qui dispense une formation



De 2 à 60 jours



Mobilités ouvertes dans les pays tiers non-associés au programme sur le secteur EFP

ACTIVITÉS POUR LES APPRENANTS

Secteur Enseignement scolaire

Durées hors voyage

Mobilité de groupes d'élèves



De 2 à 30 jours

Mobilité courte
d'étude ou de stage



De 10 à 29 jours

Mobilité longue
d'étude ou de stage



De 30 à 365 jours

Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/lyceen-partir-etudier-en-europe-avec-erasmus-326963>

Tous les élèves de lycée peuvent bénéficier du programme Erasmus +, quels que soient leur profil, leur niveau scolaire et la situation de leur établissement. Cette mobilité vous permet d'effectuer une période d'études dans un établissement partenaire ou pour faire un stage.

La mobilité individuelle peut durer de **10 jours à 1 an**. Pour un groupe d'élèves (au moins deux élèves accompagnés), la durée est de **2 à 30 jours**. Cette mobilité peut s'effectuer dans l'un des 32 autres pays européens qui participent au programme Erasmus+ : les 26 autres pays membres de l'Union européenne + les pays associés

En seconde - 2022

La signature d'un **contrat d'études** entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'élève en mobilité entraînera l'inscription des **notes et appréciations portées sur le travail de l'élève par les équipes pédagogiques de l'établissement étranger sur le bulletin, puis sur le livret scolaire de l'élève par le conseil de classe de l'établissement d'origine**. Cette expérience sera prise en compte lors de la réflexion sur l'orientation de l'élève en vue de son passage en première.

En première – 2023

Une mobilité de quatre semaines effectuée sur le temps scolaire français ouvrira droit pour l'élève à une option de mobilité. Offerte uniquement en première, l'évaluation de cette option donnera lieu à une note qui bénéficierait d'un coefficient 2 pour le baccalauréat, venant s'ajouter au coefficient 100 des enseignements obligatoires, comme pour les autres options. Cette évaluation sera passée en fin de première. Il s'agira pour le candidat de faire valoir pour l'examen un dossier/rapport dont il fera une présentation orale.

La mobilité européenne participe à l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo17/MENE1506516D.html

PAYS PARTICIPANT au programme ERASMUS

AVEC QUELS PAYS ?

RUP
PTOM



33 pays
27 pays membres de l'UE + pays tiers associés
Norvège, Islande, Liechtenstein
Macédoine du Nord
Turquie
Serbie



BREXIT

Pays tiers non associés
Des spécificités en fonction des types de projets



POSTES BUDGÉTAIRES



Contribution à
l'organisation du projet



Contribution aux
frais de séjour



Soutien linguistique



Cours et formations



Visite préparatoire



Soutien « inclusion »



Coûts exceptionnels



POSTES BUDGETAIRES

FRAIS de VOYAGE: 1500 euros pour les RUP

Contribution à l'organisation du projet: Il couvre par exemple les frais de préparation (pédagogique, interculturelle et linguistique), le suivi et le soutien des participants pendant leur mobilité ou encore la validation des acquis d'apprentissage, etc.

Contribution aux frais de séjour (forfait journalier)

COURS et FORMATIONS, frais d'inscription des personnels à des cours structurés ou à un type de formation similaire dispensé par des professionnels qualifiés

VISITES PREPARATOIRES, forfait de 575 euros max 3 participants. Visite pour l'organisation de mobilités de personnels ou apprenants

Soutien linguistique (uniquement mobilités de personnels de plus de 30 j/ mobilités individuelles d'apprenants)

Le soutien linguistique permet aux participants d'améliorer leur niveau de langue avant le départ ou pendant la mobilité.

SOUTIEN INCLUSION (100 euros/participant)

Un soutien pour l'inclusion des participants peut être demandé pour couvrir les coûts additionnels concernant directement les participants ayant moins d'opportunités et leurs accompagnateurs. A cet égard, les demandes de prise en charge au réel examinées en priorité concerneront les situations liées à un handicap ou à une affection de longue durée

Coûts exceptionnels Un soutien pour l'inclusion des organisations est attribué pour couvrir les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités.

RECHERCHE DE PARTENAIRES



School**E**ducation**G**ateway

La plateforme en ligne européenne pour l'enseignement scolaire